

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

**OBJET**  
**N° 2023-6-6**

**Prêt relais 540 000 €**  
**Commune**

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 3 juillet 2023  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 21 juin 2023.

Le Maire,



L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

**Étaient présents :** M.ALLIERI- Mme HENRY – M.LENOBLE-  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-  
CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mme LIGI-M.CANON-  
Mmes USELDINGER-THIERRY-BERTRAND-M.SIBELLA-  
MM.PERREY-COMMITO-ZANCHIN

**Excusés :**

M.BASSO ayant donné pouvoir à Mme HENRY  
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-  
AUBERTOT  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme PATELLI ayant donné pouvoir à M.CANON  
M.SULLI  
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI  
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.COMMITO

**Absente :** Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer le financement des travaux et dans l'attente du versement des subventions attendues, il est nécessaire de contracter un prêt relais de 540 000 euros (cinq cent quarante mille euros).

Pour mémoire, un prêt relais in fine est remboursable en une échéance au bout de la durée du prêt. Les intérêts sont payés trimestriellement et le remboursement anticipé est possible sans pénalité.

Il propose aux membres de l'assemblée de contracter cet prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à contracter un prêt relais in fine de 540 000 euros sur 2 ans, à taux fixe de 4,60% auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de la commune.

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

PRECISE que le contrat de prêt à intervenir devra définir les modalités d'encaissement et de remboursement de ce prêt.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt relais à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues en règlement des échéances prévues au contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com